



2017/2086(INI)

16.10.2017

AMENDEMENTS

1 - 70

Projet d'avis

Pier Antonio Panzeri

Les femmes, l'égalité des genres et la justice climatique
(2017/2086(INI))

Amendement 1
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Visa -1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,*

Or. en

Amendement 2
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Visa 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu les principes directeurs des Nations unies relatifs au déplacement international de 1998 et la nomination par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies du rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, en novembre 2016,*

Or. en

Amendement 3
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Visa 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu la résolution 35/20 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur les droits de l'homme et le*

Or. en

Amendement 4
Andrzej Grzyb

Projet d'avis
Visa 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,*

Or. en

Amendement 5
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Visa 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu la déclaration de Stockholm de la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain de 1973 et la déclaration de Rio des Nations unies sur l'environnement et le développement de 1992;*

Or. en

Amendement 6
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Visa 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu l'engagement de Genève concernant les droits de l'homme et le changement climatique;*

Or. en

Amendement 7
Andrzej Grzyb

Projet d'avis
Visa 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu la stratégie commune UE-Afrique,*

Or. en

Amendement 8
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Visa 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le plan d'action de l'Union sur l'égalité des sexes pour la période 2016-2020, adopté le 26 octobre 2015,*

Or. en

Amendement 9
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Visa 1 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

– *vu le principe de la «responsabilité de protéger» des Nations unies (R2P);*

Or. en

Amendement 10

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires *et* que *ses* effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays *et* les *populations pauvres, alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont responsables au premier chef du changement climatique;*

Amendement

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires *qui ne s'inscrivent pas dans les cadres internationaux actuels; que la protection des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays pour des raisons environnementales n'a pas bénéficié d'une attention suffisante;* que *les effets du changement climatique* se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays les *moins responsables du réchauffement de la planète et par les populations les plus dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance ou disposant de moins de moyens pour faire face aux catastrophes naturelles;*

Or. en

Amendement 11

Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis

Considérant A

Projet d'avis

Amendement

A. considérant que *le* changement climatique *peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres*, alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont *responsables au premier chef* du changement climatique;

A. considérant que *les effets néfastes du* changement climatique *se feront sentir davantage dans les pays les moins développés, chez les populations les plus vulnérables et dans les régions insulaires sensibles qui ne disposent pas d'outils appropriés pour se préparer et s'adapter aux effets néfastes du changement climatique*, alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont *les responsables historiques* du changement climatique;

Or. en

Amendement 12 **Janusz Korwin-Mikke**

Projet d'avis **Considérant A**

Projet d'avis

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres, alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont responsables au premier chef du changement climatique;

Amendement

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres, alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète, *notamment ceux qui n'ont jamais été gouvernés par des femmes*, qui sont responsables au premier chef du changement climatique;

Or. en

Amendement 13 **Andrzej Grzyb**

Projet d'avis **Considérant A**

Projet d'avis

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres, ***alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont responsables au premier chef du changement climatique;***

Amendement

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres;

Or. en

Amendement 14

Francis Zammit Dimech, Barbara Matera

Projet d'avis

Considérant A

Projet d'avis

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres, ***alors même que ce sont les pays les plus riches de la planète qui sont responsables au premier chef du changement climatique;***

Amendement

A. considérant que le changement climatique peut entraîner des mouvements migratoires et que ses effets se font sentir, particulièrement et de façon croissante et disproportionnée, dans les pays et les populations pauvres;

Or. en

Amendement 15

Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis

Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que le changement climatique est un facteur aggravant des

inégalités de genre (déjà créées par de nombreux déterminants structurels, notamment socio-économiques, institutionnels, culturels et politiques), qui pèsent notamment sur la répartition genrée des rôles sociaux, sur la multiplication des contraintes, risques et charge de travail qui incombent aux femmes au quotidien, sur la déscolarisation des jeunes filles et sur l'accès aux soins de santé;

Or. fr

Amendement 16

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que le rôle des femmes est essentiel dans les solutions d'atténuation des problèmes climatiques et d'adaptation dans ce domaine;

Or. en

Amendement 17

Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis

Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que les effets du changement climatique tels que les sécheresses, les inondations, les phénomènes climatiques extrêmes et la réduction de la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau touchent

différemment les hommes et les femmes, en raison de facteurs tels que la position de désavantage économique des femmes, leur accès limité aux ressources productives et le contrôle limité qu'elles exercent sur celles-ci, leurs droits plus restreints, leur mobilité restreinte, et le fait qu'elles ont moins de chances de peser sur des décisions et d'influer sur les politiques, ainsi que l'ont officiellement reconnu les négociations internationales sur le changement climatique de la treizième Conférence (COP 13) qui s'est tenue à Bali en 2007;

Or. en

Amendement 18
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Considérant A ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A ter. considérant que le changement climatique affecte en premier lieu les populations les plus à risque et les plus pauvres, et que les femmes constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes qui ont un revenu inférieur à un dollar par jour, elles sont les plus touchées par les conséquences des changements climatiques;

Or. fr

Amendement 19
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant A ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A ter. considérant que les femmes sont plus vulnérables face au changement climatique; que le changement climatique exacerbe les inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne notamment la traite des êtres humains et l'accès aux services de santé;

Or. en

Amendement 20

Andrzej Grzyb

Projet d'avis

Considérant A bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A bis. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe fondamental de l'Union européenne et de ses États membres et que la promotion de ce principe est l'un de leurs objectifs principaux;

Or. en

Amendement 21

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Considérant A quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A quater. considérant que, selon l'Organisation internationale pour les migrations des Nations unies, 200 millions de personnes pourraient être déplacées en raison du changement climatique d'ici à 2050;

Amendement 22
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Considérant A quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

A quater. considérant que la lutte contre le changement climatique est une priorité majeure et que ce combat ne peut s'offrir le luxe de se priver de la contribution intellectuelle et active de la moitié de l'humanité;

Or. fr

Amendement 23
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

Amendement

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration;

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration ***et que ces phénomènes, directement ou indirectement, menacent la pleine jouissance des droits de l'homme, y compris le droit à la vie, à l'eau et à l'assainissement, à l'alimentation, à la santé et au logement;***

Or. en

Amendement 24
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration;

Amendement

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration; ***que la politique climatique a un impact direct sur l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes;***

Or. en

Amendement 25
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Considérant B

Projet d'avis

B. considérant ***qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration;***

Amendement

B. considérant ***que les effets néfastes du changement climatique mettent en péril l'accès normal aux droits élémentaires de base tels que la nourriture, l'eau et les ressources naturelles; que le changement climatique pourrait entraîner une catastrophe économique et conduire à l'instabilité politique et sociale, qui peuvent être à l'origine de conflits et de déplacements ou d'exodes de populations en raison du climat;***

Or. en

Amendement 26
Francis Zammit Dimech, Barbara Matera

Projet d'avis

Considérant B

Projet d'avis

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire et la migration;

Amendement

B. considérant qu'il existe un lien direct entre le changement climatique *et ses effets sur* la dégradation de l'environnement, la sécurité alimentaire *et de l'approvisionnement en eau, la santé humaine* et la migration;

Or. en

Amendement 27

Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis

Considérant B bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

B bis. considérant que le changement climatique peut être considéré comme un catalyseur pour les problèmes environnementaux et humanitaires puisque ses effets néfastes sont directement liés à la dégradation de l'environnement, à la perte des biens et des moyens de subsistance, à une réduction du niveau de la santé et de la sécurité alimentaire, y compris des récoltes incertaines ou mauvaises, des rendements moindres et une perte de biodiversité; que les conséquences négatives du changement climatique minent les perspectives de développement d'un pays;

Or. en

Amendement 28

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Considérant B bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

B bis. considérant que les projets d'extraction dans les zones naturelles d'intérêt particulier mettent en danger les communautés locales et d'autres groupes vulnérables, y compris les femmes, et aggravent le phénomène du changement climatique;

Or. en

Amendement 29
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Considérant B ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

B ter. considérant que, selon le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique et sa population sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs de l'exposition au changement climatique;

Or. en

Amendement 30
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

Amendement

1. souligne que les femmes rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité

1. souligne que ***le changement climatique exacerbe les inégalités existantes, que*** les femmes rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la

des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles;

mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, ***qu'elles sont très souvent en charge de la plus grande partie du travail non rémunéré dans les ménages et les communautés*** et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles, ***et étant ainsi en première ligne, les femmes sont les premières à être confrontées à l'injustice et à la pauvreté;***

Or. en

Amendement 31

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que les femmes rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles;

Amendement

1. ***souligne que les femmes et les filles font partie des groupes les plus vulnérables touchés par le changement climatique;*** souligne que les femmes rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles;

Or. en

Amendement 32

Francis Zammit Dimech

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que les femmes rurales dans les pays en développement sont **particulièrement** vulnérables, dans la mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles;

Amendement

1. souligne que les femmes rurales dans les pays en développement sont **plus** vulnérables **que les hommes face aux effets du changement climatique**, dans la mesure où elles sont souvent tributaires des ressources naturelles, exécutent la majorité des travaux agricoles, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et sont chargées de collecter de l'eau et des combustibles;

Or. en

Amendement 33

Andrzej Grzyb

Projet d'avis

Paragraphe 1

Projet d'avis

1. souligne que les **femmes** rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où **elles** sont souvent tributaires des ressources naturelles, **exécutent la majorité des travaux agricoles**, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et **sont chargées de collecter de** l'eau et **des** combustibles;

Amendement

1. souligne que les **habitants des zones** rurales dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables, dans la mesure où **ils** sont souvent tributaires des ressources naturelles, **d'une agriculture directement liée aux conditions environnementales**, notamment la production alimentaire destinée à la famille, et **disposent d'un accès plus difficile** à l'eau et **aux** combustibles;

Or. en

Amendement 34

Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis

Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. Souligne que le droit à disposer de ses ressources naturelles est un droit inalienable des peuples et que le respect de ce droit par l'Union européenne et ses États membres doit être une condition à toute coopération avec les pays tiers ;

Or. fr

Amendement 35
Andrzej Grzyb

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne l'importance capitale de l'éducation et de débouchés économiques pour toutes les femmes; à cet égard, soutient pleinement le lancement de programmes de promotion de l'esprit d'entreprise destinés à contribuer à la participation pleine et entière des femmes dans la société;

Or. en

Amendement 36
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 bis. souligne que l'autonomisation de toutes les femmes et les filles est un objectif explicite à atteindre dans tous les objectifs de développement durable;

Or. en

Amendement 37
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. estime que l'innovation dans l'agriculture peut contribuer à l'exploitation des cultures agricoles qui sont plus résistantes au changement climatique, ce qui aura pour effet un rendement meilleur et plus prévisible, ainsi que des niveaux de revenus plus élevés pour les agriculteurs, les ménages et les communautés locales;

Or. en

Amendement 38
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

1 ter. Estime que la souveraineté alimentaire des pays tiers est un élément nécessaire à leur développement ainsi qu'un point clé de leur stabilité pour faire face aux conséquences du changement climatique ;

Or. fr

Amendement 39
Andi Cristea

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Amendement

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes; ***souligne la nécessité de prévoir un financement systématique en faveur de la participation des femmes aux processus internationaux;***

Or. en

Amendement 40

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 2

Projet d'avis

2. ***estime*** que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, ***avec une*** participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, ***en vue d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;***

Amendement

2. ***souligne*** que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits ***de l'homme et intégrant la dimension de l'égalité hommes-femmes; demande la*** participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat; ***à cet égard, insiste pour que la Commission et les États membres plaident activement en faveur d'un rôle accru des femmes dans ces négociations;***

Or. en

Amendement 41

Andrzej Grzyb

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse *fondée* sur les *droits, avec une participation effective des femmes* à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Amendement

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse *efficace convenue au niveau mondial associant sur un pied d'égalité les hommes et les femmes provenant d'un large spectre social* à tous les niveaux du processus décisionnel *et de la mise en œuvre*, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches *adaptées* tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Or. en

**Amendement 42
Georgios Epitideios**

**Projet d'avis
Paragraphe 2**

Projet d'avis

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue *d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes*;

Amendement

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue *de tirer parti de leurs connaissances et de leur expérience dans le processus décisionnel, de manière à veiller à ce que leurs droits soient respectés en cas de migration due au changement climatique*;

Or. el

Amendement 43
Janusz Korwin-Mikke

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective **des** femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Amendement

2. estime que le changement climatique **positif** nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective **d'un plus grand nombre de** femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des approches **climatiques** tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Or. en

Amendement 44
Francis Zammit Dimech, Barbara Matera

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des **approches** tenant compte de la dimension hommes-femmes et axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Amendement

2. estime que le changement climatique nécessite une réponse fondée sur les droits, avec une participation effective des femmes à tous les niveaux du processus décisionnel, notamment aux négociations internationales sur le climat, en vue d'élaborer des **réponses** tenant compte de la dimension hommes-femmes et **des approches** axées sur les droits visant à remédier aux inégalités sous-jacentes;

Or. en

Amendement 45
Andi Cristea

Projet d'avis
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

2 bis. souligne la nécessité pour les femmes de participer à la mise en œuvre et à l'exécution de la politique de l'environnement à l'échelon national et local, en tenant compte du fait que les connaissances et l'expérience des femmes au niveau local peuvent être utilisées afin d'assurer l'efficacité de la politique menée;

Or. en

Amendement 46
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;

supprimé

Or. el

Amendement 47
Jean-Luc Schaffhauser

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»; **supprimé**

Or. fr

Amendement 48
James Carver

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»; **supprimé**

Or. en

Amendement 49
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

Amendement

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en **supprimé**

vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;

Or. en

Amendement 50

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;

Amendement

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»; *invite la Commission à mettre en place un groupe d'experts en vue de débattre de la création d'un statut juridique européen pour les «réfugiés climatiques» qui tienne compte du genre, en l'absence d'un régime international de codification;*

Or. en

Amendement 51

Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis

Paragraphe 3

Projet d'avis

3. demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique

Amendement

3. *constate avec inquiétude que dans le contexte du déplacement de populations dû au climat, les femmes avec enfants et*

forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;

les jeunes filles constituent des groupes vulnérables exposés à la violation de leurs droits fondamentaux; demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;

Or. en

Amendement 52
Andrzej Grzyb

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. ***demande une définition juridique internationale du statut de «réfugiés climatiques» et une action diplomatique forte de la communauté internationale en vue de modifier la convention de 1951 relative au statut des réfugiés en introduisant la catégorie «réfugiés environnementaux»;***

Amendement

3. ***est ouvert à un débat sur l'élaboration d'une définition internationale du terme «migrants climatiques» et demande que la question des migrations climatiques soit mise à l'ordre du jour international en vue d'apporter de nouvelles solutions coordonnées;***

Or. en

Amendement 53
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 3 a (new)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. Estime que les grandes entreprises ont une responsabilité majeure dans la lutte contre le changement climatique ; demande à ce titre aux États membres de

veiller à ce que les entreprises qui relèvent de leur droit national ne s'affranchissent pas du respect des droits de l'Homme et des normes sociales, sanitaires et environnementales qui s'imposent à elles quand elles s'installent ou mènent leurs activités dans un État tiers ; demande à ce que des sanctions soient prises contre les entreprises européennes qui ne respectent pas ces normes ou qui n'indemnisent pas de manière satisfaisante les victimes de violations des droits de l'Homme relevant directement ou indirectement de leur responsabilité ; demande de la même façon à l'UE et à ses États Membres de s'impliquer pleinement dans les travaux de l'ONU pour la mise en œuvre d'un outil contraignant contre les entreprises multinationales qui ne respecteraient pas ces normes ;

Or. fr

Amendement 54
Louis Michel, Hilde Vautmans

Projet d'avis
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 bis. demande que les déplacements dûs au climat ou les exodes dûs au changement climatique soient pris au sérieux, rappelle que la justice climatique peut être rectifiée par des mesures rapides, équitables et ambitieuses en matière de climat, par la réalisation de nos objectifs convenus au niveau international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique, tout en mettant en œuvre des solutions durables et structurées au phénomène des déplacements provoqués par le climat et des migrations; demande un

renforcement de la coopération internationale afin de fournir un soutien humanitaire, technologique et financier adéquat afin d'assurer la résilience face au changement climatique et de promouvoir des possibilités en matière de développement durable dans des régions sensibles ou les régions touchées;

Or. en

Amendement 55
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 3 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

3 ter. Condamne de nouveau les ingérences économiques, sociales et politiques mises en œuvre dans les pays tiers via les plans d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI, ainsi que les accords de libres échanges, dits accords de partenariat économique conclus par l'UE ; souligne que ces politiques ont entraîné un accaparement des terres, des ressources, et des situations de crises économiques, sociales, politiques et humanitaires, poussant les populations à l'exil et ayant un impact majeur sur le changement climatique et sur les populations les plus pauvres notamment les femmes ;

Or. fr

Amendement 56
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 3 quater (nouveau)

3 quater. *Souligne l'importance pour les États de récupérer leur souveraineté sur ses richesses naturelles en instaurant un contrôle démocratique sur l'activité des transnationales étrangères et en développant des infrastructures nationales pour exploiter, transformer et commercialiser ses matières premières ; soutient le principe selon lequel « tout acte, tout accord, toute convention, tout arrangement ou tout autre fait, qui a pour conséquence de priver la nation, les personnes physiques ou morales de tout ou partie de leurs propres moyens d'existence tirés de leurs ressources ou de leurs richesses naturelles, sans préjudice des dispositions internationales sur les crimes économiques, est érigé en infraction de pillage punie par la loi. » ; estime que pour engager ce processus de recouvrement des ressources naturelles, un audit de leur exploitation et des conséquences pour les peuples de cette exploitation pourrait être un outil adapté ;*

Or. fr

Amendement 57
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 3 quinquies (nouveau)

3 quinquies. *Estime que les migrations provoquées par les changements climatiques exposent les femmes à de nombreuses formes de violences spécifiques lors de leur parcours; demande que les solutions apportées prennent en compte cet enjeu de manière sérieuse et effective;*

Amendement 58
Janusz Korwin-Mikke

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. invite la Commission à identifier et à intégrer les questions de respect des droits des femmes, et à ***promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que*** la justice climatique à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers.

Amendement

4. invite la Commission à identifier et à intégrer les questions de respect des droits des femmes ***de vivre dans les mêmes conditions climatiques que les hommes***, et à ***veiller à un nombre proportionnel de femmes et d'hommes parmi les réfugiés climatiques et environnementaux admis***, et à ***promouvoir*** la justice climatique à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers.

Or. en

Amendement 59
Georgios Epitideios

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. invite la Commission à identifier et à intégrer les questions de respect des droits des femmes, et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la justice climatique à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec

Amendement

4. invite la Commission à identifier et à intégrer les questions de respect des droits des femmes, et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la justice ***pour les personnes ayant dû migrer en raison du changement*** climatique à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la

les pays tiers.

démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers.

Or. el

Amendement 60

Barbara Lochbihler

au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. invite la Commission à **identifier et à intégrer les questions de respect des droits des femmes, et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes** ainsi que la justice climatique à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers.

Amendement

4. invite la Commission à **garantir l'adoption d'une méthode qui soit attentive aux questions liées au genre et qui assure que les droits des femmes, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la justice climatique soient intégrés** à travers ses programmes par pays et au travers de programmes de stratégie régionaux, du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, et de ses dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers.

Or. en

Amendement 61

Francis Zammit Dimech, Barbara Matera

Projet d'avis

Paragraphe 4 – alinéa 1 (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

invite la communauté internationale à promouvoir l'éducation des filles et des femmes dans différentes disciplines, y compris les sciences naturelles et les technologies afin de leur permettre de prendre des décisions responsables lorsqu'il s'agit de la gestion et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Amendement 62
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. Souligne la nécessité de la prise en compte du genre dans la gestion des conséquences du changement climatique, notamment à travers les politiques concernant l'eau, les transports, la santé ou encore de l'énergie, cette prise en compte augmente l'impact réel de ces politiques, ainsi que leur effectivité sociale pour l'ensemble de la société

Or. fr

Amendement 63
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. invite la Commission à réexaminer et à suspendre les accords commerciaux, y compris les subventions commerciales telles que le SPG +, dans les cas où les bénéficiaires négligent les réglementations environnementales qui ont des effets disproportionnés sur les femmes, ou lorsque les violations des conventions environnementales attisent les tensions sociopolitiques qui empêchent le développement durable;

Or. en

Amendement 64
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. invite la Commission à créer un indicateur de vulnérabilité écologique qui tienne compte de la perspective de genre et à dresser une liste des pays les plus vulnérables afin de surveiller les répercussions du changement climatique sur les femmes;

Or. en

Amendement 65
Francis Zammit Dimech, Barbara Matera

Projet d'avis
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. demande à la communauté internationale de prendre en considération une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes et les priorités spécifiques des femmes dans le cadre du financement d'initiatives et de promotion de nouvelles technologies pour lutter contre le changement climatique.

Or. en

Amendement 66
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 bis. *se félicite des initiatives de programmation phare organisées par ONU Femmes et des projets et programmes de l'Alliance mondiale contre le changement climatique qui créent un lien transversal entre le genre et le changement climatique;*

Or. en

Amendement 67
Marie-Pierre Vieu

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. *Demande la prise en compte du genre comme objectif général et transversal à toutes les politiques de lutte contre le réchauffement climatique ainsi qu'aux moyens d'adaptation et d'aide face à ses conséquences, sans la limiter à une prise en compte sectorielle et spécifique;*

Or. fr

Amendement 68
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. *salue les travaux du représentant spécial des Nations unies sur les droits de l'homme et l'environnement et du Conseil des droits de l'homme des Nations unies*

dans ce domaine, et invite la Commission et les États membres à soutenir ces efforts, y compris à travers une assistance financière;

Or. en

Amendement 69
Pier Antonio Panzeri

Projet d'avis
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 ter. déplore que la COP21 ait défini le changement climatique comme une question purement technique et économique et qu'elle n'ait pas intégré la perspective des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes;

Or. en

Amendement 70
Barbara Lochbihler
au nom du groupe Verts/ALE

Projet d'avis
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

4 quater. souligne l'obligation pour les États, y compris les États membres de l'Union, d'évaluer et de fournir des informations sur les effets du changement climatique, notamment sur les femmes, et de prévoir des voies de recours efficaces pour les violations des droits de l'homme liées au climat, notamment pour les groupes particulièrement vulnérables aux dommages causés à l'environnement, y compris les femmes, les enfants et les

peuples autochtones;

Or. en